

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT EN VUE DE
LA RÉALISATION DE TRAVAUX, D'ÉTUDES ET D'EXPERTISES SUR
DIVERS BÂTIMENTS ET STRUCTURES DE NATURE MIXTE

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL
D'APPOINT REQUIS

1. Des services professionnels et du personnel d'appoint sont requis pour l'acquisition de connaissances, les relevés préliminaires, les études, les analyses, les expertises et la planification de même que pour la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle de la qualité des travaux de réfection, de rénovation, de construction, d'installation, d'aménagement ou de réaménagement de divers bâtiments, équipements et structures de nature mixte.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les services professionnels et le personnel d'appoint concernant les travaux énumérés à l'article 1 sont requis à divers endroits de la ville et notamment à l'égard des bâtiments, structures et ouvrages suivants :

1° à l'hôtel de ville de Québec, notamment une génératrice, pour la climatisation et groupe électrogène des TIT, à l'édifice Chauveau, au Bureau de l'arrondissement La Cité sis au 399, rue Saint-Joseph est et à l'édifice Dominique-Gauvin;

2° à l'édifice de la Chaudière, à l'édifice des travaux publics de Beauport, au centre de service de la Canardière, à l'atelier municipal Marie-de-l'Incarnation, à l'entrepôt de sable salé de Beauport, à l'atelier d'équipements motorisés, au programme de maintien des garages municipaux existants;

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût total des services professionnels et du personnel d'appoint visés aux articles 1 et 2 s'élève à 993 000 \$.

TOTAL : 993 000 \$

Annexe préparée le 5 février 2008 par Michel
Rosa et révisée le 10 janvier 2013 par :

Michel Turcotte, architecte
Service de la gestion des immeubles